



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 12 avril 2022 à 18 heures 30 minutes  
Mairie

## Présents :

Mme BLY Natacha, M. BRAILLY Stéphane, Mme CABOT Evelyne, M. CAHARD Jacques, Mme HELIE Marie-Aude, M. KOWALCZYK Jean-Michel, M. PARIS Frédéric, Mme PESQUEUX Yolande, Mme SACLEUX-FEVRE Frédérique

## Procuration(s) :

M. DUGATS François donne pouvoir à Mme HELIE Marie-Aude, Mme SECK Tatiana donne pouvoir à M. CAHARD Jacques, M. DIEUDONNÉ Philippe donne pouvoir à M. PARIS Frédéric, M. DUBREUIL Alban donne pouvoir à Mme BLY Natacha, M. PARIS Damien donne pouvoir à Mme CABOT Evelyne

## Absent(s) :

## Excusé(s) :

Mme COUSIN Aurélie, M. DIEUDONNÉ Philippe, M. DUBREUIL Alban, M. DUGATS François, M. PARIS Damien, Mme SECK Tatiana

Secrétaire de séance : Mme SACLEUX-FEVRE Frédérique

Président de séance : M. CAHARD Jacques

## 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2022 a été envoyé par courrier électronique aux conseillers municipaux. Sans question ni remarque, il est approuvé à l'unanimité.

## 2 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 qui s'établit comme suit :

	Bases d'imposition 2021	Taux 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produits attendus avec taux identiques
Taxe foncière (bâti)	1 284 025	36,57	1 331 000	486 747
Taxe foncière (non bâti)	131 435	25,43	134 800	34 280

Après déduction ou ajout des différentes allocations et contributions, le montant prévisionnel 2022 attendu au titre de la fiscalité directe locale serait de 314 417 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, pour l'année 2022, les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) **36,57 %**

Taxe foncière (non bâti) **25,43 %**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 3 - Vote du Budget Primitif 2022

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques CAHARD, vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2022 :

### En fonctionnement:

Dépenses : 955 631,46 €

Recettes : 955 631,46 €

### En investissement :

Dépenses : 471 905,00 €

Recettes : 471 905,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### 4 - Avenant à la convention de restauration

Monsieur le Maire rappelle, aux membres présents, la convention de restauration qui lie la commune et la société CONVIVIO pour la fourniture des repas de cantine scolaire depuis l'année 2004. Il donne lecture du courrier reçu le 21 mars concernant la proposition d'avenant à cette convention ayant pour objet de définir les nouvelles conditions tarifaires accompagné de la proposition d'avenant. En effet, le contexte actuel inédit d'inflation avec une explosion des prix des matières premières, les oblige à revaloriser leurs prestations permettant d'assurer la continuité du service et la meilleure qualité de prestations. Pour mémoire, les tarifs actuels sont 2,8124 € TTC pour les repas enfants et adultes et 1,3081 € TTC pour le pain. Les tarifs proposés dans l'avenant sont d'un montant de 2,9952 € TTC pour les repas enfants et adultes et de 1,3931 € TTC pour le pain.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'accepter les nouvelles propositions tarifaires telles que présentées à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ayant pour objet de définir les nouvelles conditions relatives à l'article « prix des prestations » de la convention de restauration en date du 11/08/2004,
- Ce surcoût sera pris en compte dans le budget primitif 2022.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### 5 - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 29 mars 2022 pour évaluer les charges transférées au 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot à la suite de la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité. Le rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 19 communes membres. Ce rapport sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) émettent un avis favorable. Dans un second temps, le Conseil communautaire s'appuiera sur cette évaluation pour déterminer le montant des attributions de compensation.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général des impôts,
- Vu le rapport de la CLECT en date du 29 mars 2022,
- Considérant le rapport de Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après délibération, approuve le rapport de la CLECT ci-joint en annexe concernant l'évaluation des transferts de charges des communes concernant la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ».

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### 6 - Enquête publique - Sté INOVA PULP & PAPER

Dans un courrier en date du 25 février 2022 de la Direction de la coordination de l'action territoriale de la Préfecture de l'Eure, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal sur l'enquête publique concernant l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une usine de recyclage de papier usagés en pâte à papier désencrée sur la commune d'Alizay dans l'Eure. Le process fait appel à un épandage de carbonate de calcium issu des opérations de désencrage de vieux papiers. La commune de Valliquerville fait partie des 191 communes de la Seine Maritime concernées par ce plan d'épandage et/ou comprise dans un rayon de 3 km autour du périmètre du projet. Les conseillers municipaux ont été destinataires de la note de présentation et le résumé non technique de ce dossier.

De nombreuses observations sont formulées par les membres présents à savoir :

- Les terres de notre commune accueillent déjà diverses épandages issus de l'activité de notre territoire, or l'entreprise concernée par cette enquête est située dans le département de l'Eure,

- Bien que le concept soit de nature environnemental, le transport des boues nécessiterait la consommation d'énergies fossiles sur plus de 60 km pour atteindre notre commune.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis défavorable pour un épandage de carbonate de calcium, issu des opérations de désencrage de vieux papiers, sur la commune de Valliquerville.

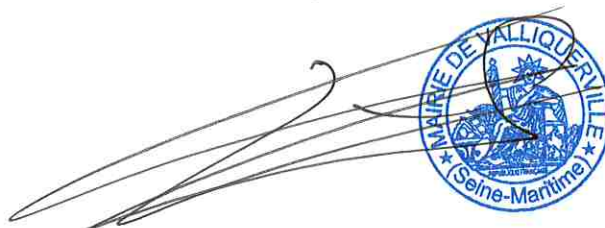
VOTE : Rejetée

#### 7 - Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite échanger avec les conseillers municipaux sur le principe d'achats groupés. L'idée serait de réaliser un sondage auprès de la population afin de connaître quels matières ou services pourraient être regroupés pour réaliser des économies d'échelle. La mairie collecterait les informations, réaliserait un compte-rendu après l'analyse des réponses de l'enquête et mettrait en relation les habitants souhaitant acheter le même matériaux comme du pelé pour les poêles, du bois et autres. Le but étant de faire réaliser des économies aux valliquervillais. La Mairie ne prendrait pas part dans les négociations, elle ne ferait que mettre en relation des consommateurs. Après diverses échanges, les conseillers souhaitent reporter ce débat lors d'une réunion ou un plus grand nombre de membres seraient présents.

Monsieur le maire remercie les membres présents et lève la séance à 20 heures.

Fait à VALLIQUERVILLE  
Le Maire, M. Jacques CAHARD

The image shows a handwritten signature in blue ink, which is a cursive scribble. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE VALLIQUERVILLE" around the top inner edge and "Seine-Maritime" around the bottom inner edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure on horseback holding a staff, with a star above the figure's head.